

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 10 octobre 2024 à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Christo-en-Jarez, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ Commune de FONTANES :

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

▪ Commune de MARCENOD :

Titulaires : MM. Patrick FAURE – Olivier FLECHET

Suppléant : M. Pierre DEFAY

▪ Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

▪ Commune de SORBIERS :

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : M. Gilles THIZY

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. Christophe FARA

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Décision Modificative n°2

Il convient d'approuver la décision modificative suivante :

En fonctionnement, il est proposé d'apporter un correctif au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés soit une augmentation de 6 000 €.

Afin d'équilibrer la décision modificative en fonctionnement : il est proposé de diminuer en dépense le compte 60633 - Fournitures non stockées voirie de 2 000 € et le compte 61351 - Locations matériel roulant de 1 000 €.

Il convient d'augmenter en recette le compte 74748 - Participation autres communes de 3 000 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
60633 : fournitures non stockées voirie	2 000,00 €			
61351 : location matériel roulant	1 000,00 €			
Chap 011 : Charges générales	3 000,00 €			

64111 : personnel titulaire – rémunération principale		2 000,00 €		
6453 : Cotisations aux caisses de retraite		1 000,00 €		
6455 : Cotisations pour assurance du personnel		2 000,00 €		
6475 : Médecine du travail, pharmacie		1 000,00 €		
TOTAL Chap 012 : Charges du personnel et frais assimilés		6 000,00 €		
74748 : Participations aux autres communes				3 000,00 €
TOTAL Chap 74 : Dotations et participations				3 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	6 000,00 €		
Total Général		3 000,00 €		3 000,00 €

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L2312-1 ;

Vu la délibération n°2024-003 du 22 février 2024 portant approbation du budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Sorbiers, le 22 octobre 2024

La Présidente,

Marie-Christine THIVANT



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200785-20241010-del2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2024